

Surveillant(e)s de Nuit Qualifié(e)s

Présentation de la formation

Face à l'évolution du contexte, la fonction de Surveillant(e)s de Nuit Qualifié(e)s nécessite de nouvelles connaissances, compétences et savoirs faire s'intégrant dans les projets d'établissements.

Cette formation qualifiante est conforme au référentiel adopté par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE). La certification sera délivrée par la CPNE sur la base de l'évaluation des acquis de formation (cf avenant 284 du 03/07/2003 CCNT du 15/03/1966) Avis de conformité UNIFAF N° SO601.

Objectifs

- Repérer et valoriser l'importance du travail de Surveillant(e)s de Nuit Qualifié(e)s en vue de l'amélioration des aptitudes individuelles et collectives.
- Connaître le cadre légal et institutionnel du travail de nuit.
- Acquérir une connaissance et une compréhension des difficultés des usagers pour intervenir à bon escient en toute sécurité.

Contenus

- La responsabilité professionnelle du (de la) Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) (56 h dont 12 h de formation aux premiers secours).
- Connaître et comprendre les problématiques des personnes accueillies (35 h).
- Connaissance et maîtrise de l'activité de Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) (63 h).

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et ateliers méthodologiques.
 - Analyse de pratique, études de situations, de documents, supports vidéo.
 - Pratiques : 2 journées certifiantes Formation aux Premiers Secours
-

CONTACT:

ERTS
Service Formation Continue
2032 rue du Général de Gaulle
BP 125—45160 OLIVET cedex
Tel : 02.38.69.18.69
Fax : 02.38.69.32.44
E mail : formation.continue@erts-olivet.org

Organisation

Formation de 175 heures organisée sous la forme de regroupements de 2 journées / mois, soit 25 journées de 7 heures.

Public

Veilleur(euse)s et Surveillant(e)s de Nuit des établissements du secteur sanitaire, social et médico-social.

Lieu

Formation organisée à l'Ecole Régionale du Travail Social ou délocalisée.

Coût

Consulter l'ERTS